

L'eau que je bois est-elle de bonne qualité ?

L'eau est indispensable à la vie et à la santé. Il est primordial d'assurer sa distribution à la population dans des conditions optimum de sécurité, c'est pourquoi l'eau est l'aliment le plus contrôlé.

En France, le maire est le garant de la bonne qualité de l'eau distribuée dans sa commune. Il peut prendre en charge la gestion du réseau et la distribution (commune ou communauté de communes) ou faire appel à un exploitant privé.

L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS), quant à elle, est l'organisme responsable du contrôle sanitaire de l'eau.

Bilan de la qualité de l'eau en Aquitaine

Des prélèvements d'eau pour analyse sont réalisés à plusieurs niveaux : captages, stations de traitement, réservoirs et aux robinets des consommateurs.

Globalement en Aquitaine, la qualité des eaux distribuées est satisfaisante et s'est encore améliorée au cours de la dernière décennie. Plusieurs éléments sont contrôlés : qualité bactériologique, teneur en nitrates, calcium, magnésium, fluor, aluminium, fer, pesticides, arsenic, sous-produits de la chloration... Au total, l'ARS Aquitaine a validé 13 739 bulletins d'analyse en 2011.



L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS)

est chargée de piloter la politique de santé dans la région (prévention, médecine de ville, établissements de santé et médico-sociaux, santé environnementale). Parmi ses champs de compétences, l'ARS s'assure de la qualité des eaux captées et distribuées pour la consommation humaine.

Où puis-je trouver des informations sur la qualité de l'eau ?

Après interprétation sanitaire de l'ARS, les bulletins d'analyses sont transmis aux maires pour affichage. Les résultats actualisés du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sont consultables sur le site internet national :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'ARS fournit également aux collectivités un rapport de synthèse annuelle sur la qualité des eaux distribuées à mettre à la disposition du public.

L'ARS envoie enfin annuellement une fiche d'information sur la qualité de l'eau au gestionnaire du réseau qui doit la joindre à l'une de vos factures d'eau. Ces fiches sont consultables pour chaque commune sur le site Internet de l'ARS :

www.ars.aquitaine.sante.fr > *Votre santé* > *Environnement et santé* > *Eau* > *La qualité de l'eau de distribution.*

Vrai ou faux ?

Il ne faut pas utiliser l'eau chaude du robinet pour cuisiner ?

> **VRAI !**

L'eau chaude vient du chauffe-eau dans lequel elle a stagné. Elle peut contenir du tartre, des métaux dégradés et certains micro-organismes dangereux pour la santé. Pour la préparation de vos repas, préférez donc l'eau froide du robinet que vous chaufferez vous-même.

Il est préférable de filtrer l'eau du robinet ?

> **FAUX !**

L'eau du robinet répond à des normes strictes et sa qualité est surveillée. Les filtres peuvent diminuer les teneurs en calcaire, tartre, chlore et plomb, mais peuvent être source de contamination bactérienne s'ils ne sont pas nettoyés régulièrement.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer une carafe d'eau ?

> **FAUX !**

Nettoyez-là régulièrement et, de temps en temps, utilisez vinaigre blanc et gros sel pour enlever le dépôt de calcaire qui peut altérer le goût et l'odeur de l'eau. Rincez abondamment.